



CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION
DES INNUS ESSIPIT

Le 18 août 2016

**AVIS À TOUS LES MEMBRES RÉSIDANTS DE LA
COMMUNAUTÉ DES INNUS ESSIPIT**

Vous trouverez ci-dessous les dates de chasse et de pêche pour l'année 2016-2017.

- **Poissons d'eau douce**
Interdiction de pêcher entre le 12 septembre et le 21 novembre 2016.
- **Oiseaux migrateurs**
Prochaine saison : 3 septembre 2016 au 21 mai 2017.
- **Orignal et petit gibier**
Prochaine saison : 12 septembre 2016 au 2 avril 2017.

Vous pouvez récupérer votre permis de chasse à partir du 29 août 2016 à la réception du Centre administratif.

Ces dates s'appliquent seulement aux Innus résidents et inscrits de la communauté d'Essipit. Je vous rappelle également que le quota par famille est d'un orignal. Par ailleurs, un Innu qui désire chasser l'orignal avec un non Autochtone ou un membre apparenté, doit obligatoirement posséder un permis de chasse du gouvernement du Québec. **N'oubliez pas que vous devez obligatoirement déclarer auprès du responsable la récolte de votre gros gibier le plus tôt possible** pour des fins de suivi et afin d'éviter toute confrontation possible avec des agents de la faune ou personnes allochtones.

Je vous invite à pratiquer sécuritairement et en respect avec la nature, bonne chasse!

Dans la paix et l'amitié,


Nicolas Moreau,
responsable comité innu-aitun

NM/pc